

Bulletin d'inscription

Nom et prénom :

Date de naissance : Sexe : F H

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile : Tél Port :

Email :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Tél Port :

Je m'inscris pour :

- | | | |
|--|---------------------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> Randonnée VTT 45 kms | Dénivelé : +632m ; - 634m | Départ : 08h30 |
| <input type="checkbox"/> Randonnée VTT 30 kms | Dénivelé : +465m ; - 466m | Départ : 08h50 |
| <input type="checkbox"/> Randonnée VTT 11 kms | Dénivelé : +198m ; - 200m | Départ : 09h10 |
| <input type="checkbox"/> Randonnée Pédestre 12 kms | | Départ : 09h15 |
| <input type="checkbox"/> Randonnée Pédestre 8 kms | | Départ : 09h30 |

GRATUIT !

A retourner : Service des sports
par courrier à : Mairie de Vexin sur Epte
19, grande Rue - ECOS - 27630 Vexin sur Epte
ou par e.mail à : sandrine.audoin@vexin-sur-epte.fr

AUTORISATION PARENTALE (moins de 18 ans) :

Nom du responsable légal :

Je soussigné(e), autorise mon enfant :
à participer à la Randonnée du Vexin (VTT - Pédestre) sur la distance de
..... kms. J'accepte dans son intégralité le règlement de la randonnée, et atteste
que mon enfant n'a aucune contre-indication à la pratique de l'activité.

Fait à, Le 2017

Lu et approuvé.
Signature

La commune de Vexin-sur-Epte organise RANDONNÉES VTT ET PÉDESTRES

2018



DIMANCHE 09 SEPTEMBRE

Salle des sports d'Écos
à partir de 8h - gratuit

NOUVEAUX PARCOURS



3 parcours VTT :	2 parcours pédestres :
45 kms,	12 kms
30 kms,	8 kms
11 kms	

Renseignements et inscriptions
auprès de Léo Méchin
06 27 53 09 85
leo.mechin@vexin-sur-epte.fr

Randonnées VTT et Pedestre Vexin sur Epte

La commune vous convie le **dimanche 09 septembre**
à la **8ème Edition des Randonnées VTT à allure libre.**

Plusieurs parcours vous permettront de découvrir notre territoire qui regorge de chemins et sous-bois idéaux à la pratique sportive seul ou en famille. Vous pourrez donc traverser des paysages divers et variés qui font de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Cette septième édition vous permettra également de découvrir une partie de notre territoire à pieds grâce aux randonnées pédestres concoctées par notre service des sports.

Bonne Randonnée à tous !

Michel Jouyet

Maire de Vexin sur Epte

PRESENTATION DES RANDONNÉES

- Totalement gratuit
- Randonnée à allure libre ne donnant lieu à aucun classement
- Ouvert à tous (justifiant d'une bonne condition physique)
- Autorisation parentale pour les moins de 18 ans
- **Port du casque obligatoire**
- 1 ravitaillement au km 20 sur les parcours VTT (30 et 45 kms), et 1 pot à l'arrivée pour tous.
- Accueils, départs et arrivées : Salle des sports à ECOS (27630)
- Les départs s'effectueront groupés selon les distances choisies (se reporter aux horaires du bulletin d'inscription)
- **Retrait des dossards 15' à 20' avant chaque départ (pour le VTT)**
- Les 5 parcours seront balisés à l'aide de fléchages au sol, et de rubalise. Le respect du code de la route est de rigueur, les carrefours seront signalés par un affichage renforcé.

CONTACT

Service des Sport - Léo Méchin

☎ 06 27 53 09 85

✉ leo.mechin@vexin-sur-epte.fr

Règlement des randonnées 7ème Édition

- 1) Ouvertes à tous, les mineurs devront être en possession de l'autorisation parentale. (à remplir sur la fiche d'inscription)
- 2) **Le port du casque est obligatoire pour tous.**
- 3) Le vélo doit être en parfait état de sécurité ; pour les randonneurs pédestres, le port de bonnes chaussures est recommandé.
- 4) L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de défaillance physique, technique, ou à un défaut de maîtrise de son VTT, ainsi que du dé-balisage par un tiers.
- 5) Chaque participant se doit de **respecter strictement le Code de la Route** notamment lors des sorties de sentiers ou sous-bois, la priorité est de mise.
- 6) 1 ravitaillement sera prévu selon la distance retenue, il incombe néanmoins à chacun de **prévoir un ravitaillement** (apport glucidique et eau) personnel.
- 7) Chaque participant devra également **se munir du nécessaire de réparation.**
- 8) Les randonneurs doivent assurer leur propre responsabilité civile, se conformer au balisage mis en place, en cas d'accident la Commune de Vexin-sur-Epte ne sera aucunement mise en cause. L'inscription vaut acceptation du règlement.
- 9) Ces randonnées n'ayant aucun caractère compétitif, les participants doivent se considérer en promenade individuelle.
- 10) J'autorise l'organisateur à utiliser pour ses publications, les photographies réalisées lors des randonnées.
- 11) J'atteste avoir fait l'objet d'une visite médicale attestant d'une non contre-indication à la pratique du VTT ou de la marche.
- 12) En raison de passages dans des propriétés privées, nos amis les chiens ne sont admis que tenus en laisse sur les parcours pédestres.

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement, être apte à la pratique des activités proposées, et emprunter les itinéraires proposés sous mon entière responsabilité.

A Le

Signature :